

**Commune de FAVERNEY**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 10 NOVEMBRE 2021 à 19H15**

---

<b>Nombre de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	14
<i>Votants</i>	14
<i>Excusés</i>	1
<i>Absents</i>	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Arnaud GENY, Philippe GERDIL, François GUEDIN, François LAURENT, Clotilde MULOT, Lydie PEREUR, Denise PERRINGERARD, Aurore POCTHIER, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT

<b>Date de convocation</b>	
	04/11/2021

Excusés : Pauline GRISEZ

<b>Date d'affichage</b>	
	15/11/2021

Absents : /

Secrétaire : Clotilde MULOT

**OBJET DE LA REUNION :**

- Informations
- Délégations du maire
- Vente terrain cadastré section A n° 492
- Convention pour subvention coopérative scolaire
- Méthanisation Cubry-les-Faverney
- Déneigement : proposition
- Convention participation pour le risque prévoyance des agents
- Création 2 emplois d'agents recenseurs
- Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que 2 points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire
- Concession cimetière

## **INFORMATIONS**

- M. le Maire fait part du décès de M. Yves GROSJEAN qui fut conseiller municipal de 2001 à 2008 et rappelle son dévouement pour la commune. Le Conseil Municipal marque une minute de silence.

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a présenté les condoléances de la Commune de Favorney lors du décès de Me TISSERANT à sa famille.

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion avec la société SITA en présence de la DDT et du Cabinet IAD. Cette société a fait part d'études de terrain pour demander une éventuelle prorogation de l'exploitation après 2025. Ce dossier sensible fera l'objet de toute l'attention des élus et il a été demandé à SITA d'être totalement transparente sur les démarches entreprises. Une réunion sur la révision du PLU ayant pour objet le PADD aura lieu en mairie le 26/11/2021 à 14h.

- L'organisation de la soirée Halloween par le service culturel de la Communauté de Communes Terres de Saône a connu un franc succès avec 460 visiteurs. Seul bémol un cas COVID positif.

- Les travaux de revêtement de la rue du Parc de la Presle et de la piste d'athlétisme sont terminés. Reste l'éclairage et le marquage à réaliser.

- Le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation par l'Association animation et loisirs de Port d'Atelier à la soirée « Cancoillotte » qui se déroulera à la salle des fêtes de Favorney le 27/11/2021.

- Un marché de Noël aura lieu à la salle des fêtes le 12/12/2021 organisé par la MAM Mille et une étoiles et le Football-Club La Lanterne.

- Le Maire déclare qu'il a pris contact avec l'ARS pour la 3<sup>ème</sup> vaccination. Un vaccibus sillonnera début janvier dans les communes de Terres de Saône. Il sera présent le mardi 4 janvier à un horaire restant à préciser. Pas besoin d'inscription, se munir de la carte vitale et d'une carte d'identité. Dès le délai de 6 mois après la 2<sup>ème</sup> injection les personnes peuvent se présenter dans les centres permanents.

- Le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de M. CHARLIER de l'INRAP qui indique que les fouilles archéologiques dans le cadre des travaux de revitalisation pourraient être repoussés au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et soumet au Conseil Municipal la réponse qu'il entend adresser. Ce retard ayant des conséquences financières importantes pour la Commune de Favorney.

## **2021-83 DECISIONS DU MAIRE AGISSANT PAR DELEGATION**

M. le Maire rappelle que les décisions du Maire agissant par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur le même objet. Elles sont transmises au Préfet pour le contrôle de légalité, sont inscrites au registre des délibérations du conseil municipal et doivent être publiées. Le Maire doit en rendre compte aux réunions du Conseil Municipal.

Du 12 octobre 2021 au 10 novembre 2021, M. François LAURENT, Maire, a pris les décisions suivantes par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :

- ↪ la vente de l'immeuble, cadastré ZI 127, situé rue des Grandes Bouteilles
- ↪ la vente de l'immeuble, cadastré E 456, situé rue Cuvier.
- ↪ la vente de l'immeuble, cadastré AB 439-440, situé 4 rue Volta.
- ↪ la vente de l'immeuble, cadastré AB 534-535, situé 3 rue du Général Détrie.
- ↪ la vente de l'immeuble, cadastré AB 303, situé 11 rue du Général Détrie.

### **2021-84 VENTE TERRAIN A N°492**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-78 en date du 11 octobre 2021 décidant la vente du lot n° 5 du lotissement La Combotte à M. Nicolas PERNOT et informe l'assemblée que M. PERNOT souhaite également se porter acquéreur de la parcelle attenante cadastrée section A n° 492 d'une superficie de 218 m2.

M. le Maire propose de céder ce terrain, qui ne fait pas partie du lotissement, à un prix de 7 € / m2.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de céder la parcelle ci-dessus à M. Nicolas PERNOT
- de retenir le tarif de vente à 7 €/m2 soit 1526 €
- d'autoriser M. BURNEY Gérard à signer tous documents relatifs à cette affaire en l'étude des notaires de Port-sur-Saône chargée de l'acte de vente de la parcelle A n°488-490 (lot 5) précédemment proposée à l'acquéreur.

### **2021-85 CONVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE POLE EDUCATIF**

Lors du Conseil d'Ecole du pôle éducatif qui s'est tenu à Favorney le 21 octobre 2021, Mme Lusieux, directrice, a présenté les différents projets éducatifs prévus pour l'année scolaire et a fait part des difficultés à financer la totalité.

Les représentants des communes présents à cette réunion étaient d'accord pour en assurer l'équilibre financier.

Aussi dans le but d'harmoniser les subventions versées par les communes appartenant au pôle éducatif, il est proposé de convenir d'une convention engageant Breurey-les-Favorney, Favorney, Mersuay, Equevilley, Provenchère, Menoux et Bourguignon les Conflans, à verser une subvention annuelle de 15 € par enfant scolarisé au Pôle Educatif (en fonction du nombre d'élèves de chaque commune).

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée
- décide de verser en janvier 2022 une participation de 1395 € (93 x 15 €) au titre de l'année scolaire 2021-2022.

## **2021-86 METHANISATION CUBRY LES FAVERNEY**

Une consultation du public est ouverte à la mairie de Menoux du 28 octobre 2021 au 25 novembre 2021 sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS CUBRY BIO METHA concernant l'unité de méthanisation agricole édifée sur le territoire de la commune de Menoux.

La commune étant impactée par le plan d'épandage, le dossier doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal.

La demande d'enregistrement concerne l'augmentation de la capacité de production de l'unité de méthanisation existante. Le tonnage de matières entrantes traitées évoluera de moins de 30 tonnes/jour à 51 tonnes/jour. Le projet ne modifie en rien les installations actuelles.

L'unité de méthanisation sera alimentée par des effluents d'élevages, des matières végétales, eaux brunes, issus en totalité du GAEC du PRE FERRE.

Il ne semble pas que la Commune de Favorney soit impactée par l'épandage des boues sur son territoire.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations particulières à formuler émet, à l'unanimité, un avis favorable.

## **2021-87 CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône pour le lancement de la consultation en date du 29 juin 2021.

Vu l'avis sur les offres du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône en date du 28 septembre 2021.

Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône sur le montant de la participation en date du 9 novembre 2021.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, *la collectivité* a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Prévoyance de ses agents.

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Saône lors d'une délibération en date du 28 septembre 2021, la convention de

participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur **Mutuelle nationale territoriale (MNT)**.

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 12 € (*la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation due par l'agent en l'absence d'aide*).

**L'assemblée délibérante, après avoir délibérée, décide :**

- d'autoriser l'adhésion à la convention de participation et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatifs à ce dossier.

**2021-88 CREATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer 2 emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2022 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Considérant que la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par notre commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement s'élève à 1902 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des membres présents de la création de 2 emplois de non titulaire, à temps non complet, en application de l'article 3 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2022.

Les agents seront payés à raison de 951 € brut pour leur mission respective.

*Mme Evelyne PICHOT et Mme Myriam POIRSON seront nommées par arrêté municipal.*

**2021-89 DECISIONS MODIFICATIVES**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter :

- la décision modificative budgétaire n°2 suivante en ce qui concerne le budget général :

⇒ Dépense - Investissement - Article 2111/041 : 500 €

⇒ Recette - Investissement – Article 1328/041 : 500 €  
(Opération d'ordre budgétaire relative à l'acquisition du terrain Trifigny)

- la décision modificative budgétaire n°1 suivante en ce qui concerne le budget eau et assainissement :

⇒ Dépense - Investissement - Article 2156/21 : - 90 000 €  
⇒ Dépense - Investissement – Article 2315/21 : + 90 000 €  
(Renouvellement canalisation eau potable)

### **2021-90 : CONCESSION CIMETIERE**

M. Gérard BURNEY, adjoint en charge du cimetière, informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de Mme Mireille BAUDRY domiciliée à MENOUX qui souhaite acquérir une concession à proximité de la sépulture de son défunt mari M. BAUDRY Philippe inhumé en mai dernier au cimetière de Favorney.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette demande.

### **2021-91 : FACTURATION ELECTRICITE AU DEPARTEMENT 70**

François GUEDIN demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à facturer au Département de la Haute-Saône la consommation d'électricité des bâtiments des anciennes écoles mis à disposition pendant les travaux de rénovation du collège, conformément à la convention du 30 mars 2021. Le transfert des compteurs Linky n'étant pas réalisé à ce jour.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette facturation.

### **2021-92 : DENEIGEMENT DE LA COMMUNE**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'EIRL ANTOINE SCHWEBEL pour une prestation de déneigement et de salage sous les conditions annuelles suivantes :

- Mise à disposition du matériel (tracteur, lame, saleuse) : 1800 € /an
- Prestation déneigement et salage : 72 € / heure.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à accepter cette proposition.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Denise PERRINGERARD fait part d'une demande pour faciliter l'accès de personnes handicapées physiques à la bibliothèque.
- Les inscriptions à l'affouage sont ouvertes.

Le Maire,  
François LAURENT.